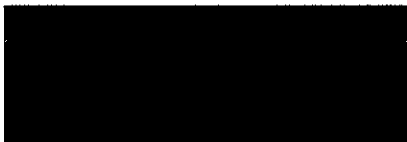




Montréal, le 18 juillet 2018



Objet : Demande d'accès à l'information
N/D : 6122.05.641

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès à l'information, vous trouverez ci-joint un tableau vous indiquant, pour le personnel cadre et non-cadre de Loto-Québec et pour chaque exercice financier, le nombre de départs volontaires, ce qui inclut les démissions et les départs à la retraite, et les départs pour d'autres raisons, comprenant notamment les abolitions de postes, les congédiements et les échecs de périodes de probation.

Quant aux indemnités de départ, la politique de Loto-Québec est d'accorder un préavis ainsi qu'une compensation basée sur les années de service et l'âge atteint. Cette compensation, qui ne peut excéder 52 semaines de salaire, correspond à un (1) mois par année de service pour les cadres intermédiaires et supérieurs, à trois (3) semaines par année de service pour les professionnels non-syndiqués et les cadres de supervision et à deux (2) semaines par année de service pour les professionnels syndiqués et le personnel de soutien.

Dans le cas d'un départ volontaire, aucune compensation n'est versée.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



François Racine
Directeur du secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec

NOMBRE DE DÉPARTS VOLONTAIRES

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Cadres	10	13	6	13	11	6	9
Non-cadres	39	49	32	68	53	48	54

NOMBRE DE DÉPARTS POUR AUTRES RAISONS

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Cadres	2	1	4	7	7	6	2
Non-cadres	6	7	7	12	13	21	6